

Règlement jeu concours

ARTICLE 1 : SOCIETE(S) ORGANISATRICE(S)

Le présent jeu-concours « #DESSINEUNBLÖRK » est organisé par la société GLENAT EDITIONS S.A., au capital de 5.000.000 € dont le siège social est situé 37 rue Servan – 38 000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 302 069 414 – ci-après « la Société Organisatrice ».

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU-CONCOURS

Le présent jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert du 01/08/2016 au 28/08/2016 inclus. A l'occasion de la sortie commerciale du tome 14 de « GAME OVER » de l'auteur Midam, il permettra notamment de gagner des albums BD de la série « GAME OVER » ainsi qu'un lot de fournitures scolaires de l'univers de Midam (Mad Fabrik).

Le présent jeu-concours est annoncé via :

- La page Facebook de Mad Fabrik (<https://www.facebook.com/MAD-Fabrik-142565875790862>)
- La page Facebook de Glénat (<https://www.facebook.com/glenat.bd>)
- Le compte Twitter de Glénat (<https://twitter.com/GlenatBD>)
- Le compte Instagram de Glénat (<https://www.instagram.com/glenatbd>)

ARTICLE 3 : PARTICIPANT(S)

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, disposant d'un compte Facebook et est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse email et même compte Facebook).

La participation de tout résident d'un autre pays que la France métropolitaine, Corse comprise, ne pourra être prise en compte.

Le participant, si mineur, déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le Participant de l'ensemble des dispositions des présentes. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées, la Société Organisatrice pouvant à tout moment demander la transmission de l'autorisation parentale écrite correspondante et se réservant le droit, à défaut de transmission,

d'exclure le Participant du présent jeu-concours.

Sont exclues de la participation au concours :

- les personnes résidant en dehors de la France métropolitaine (Corse comprise) et /ou
- les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours (et notamment les membres de la Société Organisatrice ou de leur famille).

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu-concours, les Participants sont invités à dessiner un « Blörk » original et inédit (catégorie de personnages de la série « GAME OVER » de Midam) et à le poster entre le 01/08/2016 et 28/08/2016 minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi) sur la page Facebook « **Mad Fabrik** » via l'application *SocialShaker* intégrée à la page et intitulée « **#DessineUnBlörk** » (accessible depuis le post de la page annonçant le présent jeu-concours et/ou directement depuis l'onglet de l'application « **#DessineUnBlörk** » situé sur la page).

Les Participants sont invités à cliquer sur le bouton « Participer » et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à leurs données puis à remplir le formulaire de participation qui comprendra les champs obligatoires suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse Email

La participation au jeu-concours implique également la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement du jeu-concours, accessible au sein de l'application *SocialShaker* « **#DessineUnBlörk** » de la page Facebook « **Mad Fabrik** ».

Enfin, les Participants devront télécharger leur dessin au sein de l'application *SocialShaker* « **#DessineUnBlörk** » afin que ce dernier soit publié sur la page Facebook « **Mad Fabrik** ».

Tout visuel publié n'étant pas un dessin (notamment photographie) ne sera pas pris en compte.

Chaque participant s'interdit formellement de publier ou de partager dans le cadre du concours tout dessin, image ou photographie empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment une marque) appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine et/ou portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers.

Les dessins participants ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Tout contenu soumis par les Participants est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà publié sans avoir à se justifier.

Afin d'éviter toute fraude, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications des informations saisies par les Participants, toute indication d'identité et/ou d'adresse erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si un Participant ne laisse pas son nom ou prénom ou ses coordonnées postales et téléphoniques ou si l'adresse email saisie ne correspond pas à son identité.

Toutes coordonnées inexploitable (incomplètes, erronées, non conformes au règlement, reçues après la date limite de participation ou l'adresse se révélera fausse après vérification) ne seront pas prises en compte.

La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 5 : SELECTION DES GAGNANTS

Les Gagnants seront déterminés suivant le nombre de « *j'aime* » recueillis par leur dessin au 28/08/2016 minuit. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

L'identité des Gagnants sera annoncée sur la page Facebook de Mad Fabrik.

Les Gagnants recevront un courrier électronique, dans les 30 jours suivant la fin du jeu-concours, leur confirmant le nombre de « *j'aime* » recueillis, leur place dans le classement et la dotation leur étant attribuée ainsi que les modalités à suivre afin de pouvoir se faire remettre la dotation correspondante et/ou confirmer leurs coordonnées.

Sans aucune réponse de la part des Gagnants dans un délai de 15 jours calendaires après l'envoi du premier courrier électronique, la dotation sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter un Gagnant.

ARTICLE 6 : DOTATION

Les Gagnants désignés par le nombre de « *j'aime* » obtenus pour leur dessin remporteront les dotations suivantes :

- Les 10 dessins ayant obtenu le plus de mention « *j'aime* » :
 - 1 album de BD « Game Over – tome 13 » - valeur 10,95 € TTC
 - 1 lot de fournitures scolaires de l'univers de Midam – valeur 15 € TTC
- Les 10 dessins suivants ayant obtenu le plus de mention « *j'aime* » :
 - 1 album de BD « Game Over – tome 13 » - valeur 10,95 € TTC

La dotation ne pourra en aucune manière être remboursée et/ou échangée contre un autre lot, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service, à la demande des Gagnants.

Les dotations décrites au présent article ne sont pas cessibles à une tierce personne. Si les Gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur dotation, ils n'auraient droit à aucune compensation. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature de la dotation ou de proposer une dotation de même valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le présent jeu-concours, de l'écourter, de le proroger, de le reporter, de le renouveler ou d'en modifier les conditions, les dotations mises en jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera consultable dans les mêmes conditions que celles précisées à l'article 11 des présentes.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant la réception et/ou l'envoi des emails ainsi que le bon déroulement/fonctionnement du jeu-concours ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant au jeu-concours ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Le présent jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié à ce jeu-concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu-concours, les participants s'adresseront directement à la Société Organisatrice et non à Facebook.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

En participant au présent jeu-concours, les Participants cèdent expressément leurs droits d'exploitation, de reproduction, et d'utilisation sur les dessins publiés, à la Société Organisatrice. Ces droits sont cédés, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée de protection légale des droits d'auteur, pour toute destination, notamment commerciale, promotionnelle ou publicitaire. Les participants renoncent expressément à revendiquer toute rémunération, réclamation, ou participation financière quelconque découlant des dessins, y compris sous une forme non prévue ou non prévisible à la date de participation au présent jeu-concours. Les Participants reconnaissent et acceptent que des modifications et/ou adaptations puissent être apportées auxdits dessins, et resteront la propriété de la Société Organisatrice. Par ailleurs, la participation à ce jeu-concours implique, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier sur tous supports et médias présents et futurs et dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au jeu-concours les informations relatives aux Gagnants (prénom du participant et nom de sa ville) pendant un mois à compter de la publication des résultats, et, d'autre part, dans toute offre promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagnés.

ARTICLE 9 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du jeu-concours, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, mail...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la Société Organisatrice et à son prestataire informatique et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celle de ce jeu-concours.

Le traitement automatisé de ces données nominatives a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les Participants et/ou les Gagnants disposent à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification doit être adressée, par voie postale, à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

Jeu-concours « **#DessineUnBlörk** »

Immeuble Diderot

39 rue du Gouverneur-Général-Eboué

92130 ISSY LES MOULINEAUX

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais occasionnés pour la participation au jeu-concours peuvent être remboursés, sur demande, de la manière suivante :

Pour les utilisateurs, dûment inscrits, accédant au jeu-concours à partir de la France Métropolitaine (Corse comprise) via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est à dire hors abonnements câble et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion engagés pour la participation au jeu, estimés forfaitairement à 5 minutes de communication locale au tarif en vigueur lors de la rédaction du présent règlement, soit sur la base de 3 minutes à 0,11 € TTC et 0.02 € TTC par minute supplémentaire, seront remboursés aux participants en faisant la demande expresse, sur présentation ou indication :

- de leur nom, prénom, adresse,
- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- de la facture détaillée de France Télécom ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé, en précisant la date et l'heure de vos communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie au jeu. Nous conservons de notre côté en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur le jeu, pour un identifiant donné (nom, adresse, et le cas échéant pseudonyme et mot de passe).

Il est convenu que tout autre accès au jeu-concours s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, le confort qu'il procure et le fait d'accéder au jeu-concours n'occasionne aucun frais supplémentaire.

Pour obtenir ce remboursement, une demande écrite devra être envoyée par courrier postal au plus tard 10 jours après réception de la facture téléphonique correspondante et émanant de l'opérateur de télécommunication dûment autorisé à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS

Jeu-concours « **#DessineUnBlörk** »

Immeuble Diderot

39 rue du Gouverneur-Général-Eboué

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Les frais engagés par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande et présentation d'un justificatif. Une seule demande par foyer (même nom, prénom, même adresse), pour une seule participation, sera prise en compte.

ARTICLE 11 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est consultable au sein de l'application *SocialShaker* « **#DessineUnBlörk** » accessible sur la page Facebook de Mad Fabrik, à la rubrique « règlement », et sera adressé, à titre gratuit, à tout participant sur simple demande adressée par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS

Jeu-concours « **#DessineUnBlörk** »

Immeuble Diderot

39 rue du Gouverneur-Général-Eboué

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Le timbre lié à la demande de communication du règlement sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse susmentionnée sur la base d'une expédition au tarif lent en vigueur. Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par foyer (même nom, prénom, même adresse)

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou orale concernant le fonctionnement de ce jeu-concours.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les Participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, dans le respect de la législation française. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort du jeu-concours « **#DessineUnBlörk** ».

Toute demande de contestation doit être adressée, par voie postale, à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS

Jeu-concours « **#DessineUnBlörk** »

Immeuble Diderot

39 rue du Gouverneur-Général-Eboué

92130 ISSY LES MOULINEAUX

EXTRAIT DU REGLEMENT :

Jeu-concours Facebook « **#DessineUnBlörk** », gratuit sans obligation d'achat, valable du 01/08/2016 au 28/08/2016 à minuit, ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise (une seule participation autorisée par compte Facebook).

Pour participer, il suffit de publier un dessin original et inédit de Blörk sur la page Facebook « **Mad Fabrik** » par le biais de l'application intégrée et de remplir le bulletin de participation. Les 20 dessins ayant obtenu le plus de mentions « *j'aime* » seront récompensés.

Le règlement complet est disponible sur l'application intégrée *SocialShaker* « **#DessineUnBlörk** » accessible sur la page Facebook « **Mad Fabrik** ». Il sera communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, dont la société organisatrice du jeu-concours est destinataire. Pour l'exercer, écrivez à l'adresse suivante : GLENAT EDITIONS / Jeu-concours « **#DessineUnBlörk** » / Immeuble Diderot - 39 rue du Gouverneur-Général-Eboué - 92130 ISSY LES MOULINEAUX